



ADN Pension animaux de compagnie  
Persy-CAT  
147 impasse des Contamines  
ZAE de Pers-Jussy - 74930 PERS-JUSSY  
Tél. : 04 50 43 26 46 - Fax : 04 50 39 09 98  
persycat@adimc74.org - www.adimc74.org

## Plus d'informations sur la Pension Persy-Cat et notre façon de travailler...

### POUR NOUS JOINDRE :

**Persy-CAT Pension chiens, chats et Nac**  
**147 Impasse des Contamines 74930 PERS-JUSSY**  
**Tél : 04 50 43 26 46**  
**Mail : pensionpersycat@adimc74.org**

### LES HORAIRES D'OUVERTURE

Du **lundi au vendredi** de **8h15 à 12h00** et de **14h00 à 17h30**  
Le **week-end et jours fériés** de **9h00 à 11h00** et de **15h00 à 17h00**

### LA RESERVATION

Une « **option de réservation** » ou « **pré-réservation** » par téléphone, mail ou sur place peut être effectuée n'importe quand, dans la mesure où la pension a de la place pour accueillir votre animal. Un acompte vous sera demandé afin de finaliser votre réservation. Celui-ci étant de **50%** de la somme total du séjour, est obligatoirement versé **dans les 15 jours suivants** cette pré-réservation. Sans cet acompte, votre pré-réservation n'est pas définitive et peut donner lieu à son annulation sans préavis.

- Pension chien et chat et animaux de compagnie • Location de salles
- Montages divers • Soudure ultra-son • Soudure par résistance • Façonnage câbles & fils • Conditionnement • Mise à disposition
- Réponse CV • Services aux entreprises • Impression de documents



ADN Etablissement de l'ADIMC 74  
106 avenue de France - BP 847 - 74016 ANNECY Cedex  
Tél. : 04 50 23 92 08 - Fax : 04 50 23 34 88  
ateliersdenovel@adimc74.org - www.adimc74.org



Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux de Haute-Savoie  
Affiliée à la Fédération Française (FFAIMC) - Reconnue d'utilité publique

## **VACCINS / ALIMENTATION / PRISE EN CHARGE ET BOXS**

Il n'y a pas de prise en charge collective au sein de la pension Persy-CAT ; chaque animal dispose d'un box individuel pouvant éventuellement accueillir les compagnons de la même famille. Les chats et chiens ne sont pas mélangés, même s'ils viennent de la même famille, ceci dans un souci de confort.

→ **Le carnet de vaccination est OBLIGATOIRE, pour toute inscription et pour toute entrée de l'animal dans la pension.**

**Sont admis à la pension Persy-CAT les chats identifiés par tatouage ou puce (obligatoire pour les chats de plus de 7 mois nés après le 1er janvier 2012 ; cf. Loi du 17/05/2011) et à jour de leurs vaccins (vaccin de la rage à jour pour les chats venant d'un pays autre que le France).**

**Sont admis à la pension Persy-CAT les chiens en bonne santé et identifiés par tatouage ou puce électronique et à jour de leurs vaccins.**

### **Aucune dérogation ne sera possible :**

**Pour les chiens** : maladie de Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose et la toux du chénil (peut se faire en intra-nasale efficace en 48h). Demandez conseils à votre vétérinaire traitant.

**Pour les chats** : Typhus et Coryza, obligatoires, Leucose recommandée. Rage à jour pour les chats non français.

**Pour les NACs** (Nouveaux Animaux de Compagnie, furets, lapins, cochon d'inde, ...) pas de vaccins demandés sauf pour les furets : **vaccins contre la rage et parvovirose, demandés.**

→ **L'alimentation** pour les chiens et les chats est comprise dans le tarif journalier (croquettes sèches Pro Plan Purina). Un ou deux repas sont distribués dans la journée, (environ 9h matin et 17h le soir), selon vos recommandations à l'arrivée de votre animal. Nous souhaitons rester sur le rythme que connaissent vos animaux chez vous et nous nous efforçons de nous adapter à leurs besoins. Si vous donnez une alimentation spécifique (fournie par vos soins) à votre animal, nous le nourrirons à votre convenance (merci de nous le signaler à l'arrivée de l'animal avec le dosage etc...).

Dispositions pour les NACs (Nouveaux Animaux de Compagnie, furets, lapins, cochon d'inde,) : La pension fournit les copeaux de bois ou foin (litière), **mais ne fournit pas la nourriture.**

→ **Santé, traitements, affaires personnelles et boxes disponibles : En cas de traitement médicamenteux ou de soins particuliers à effectuer** : Merci de nous informer des éventuels soins et attentions à donner à votre animal de compagnie et nous évaluerons ensemble la possibilité pour l'équipe de la pension animalière, d'assurer ou non cette prestation (en fonction de l'importance du traitement ou des soins à donner). L'administration de médicaments **est facturée suivant les conditions générales de ventes**, stipulées dans votre contrat de réservation.

→ **Les affaires personnelles** sont acceptées et même recommandées au sein de la pension Persy-CAT (odeurs de la maison : moins de stress pour l'animal...). Il peut s'agir de couvertures, coussins, tapis ou autres jouets. Ils devront être marqués du nom de l'animal pour éviter toute confusion.

→ **Les boxes** : Les tarifs en vigueur s'entendent, nourriture et chauffage compris et sont dégressifs selon le nombre de journées du séjour.

→ **Coté chiens**, 9 boxes disponibles avec un coin intérieur de 5m<sup>2</sup>, comprenant corbeille, gamelles, tapis, ainsi que le chauffage au sol l'hiver (sans facturation supplémentaire) et un coin extérieur de 5 m<sup>2</sup> (au sec et à l'abri de la chaleur), attenant à un espace rez-de-jardin en herbe de 10m<sup>2</sup> (privatif et grillagé).

Sont proposées (dans le forfait séjour), **2 sorties matin et 2 sorties après-midi** au minimum, dans les parcs d'ébats (grillagé à 2m de haut) et en présence des travailleurs.

→ **Coté chats**, 3 types de boxes différents, vous sont proposés :

◆ « **tradition** » (1m<sup>2</sup> intérieur sans accès extérieur)

◆ « **confort** » (1m<sup>2</sup> intérieur et 1 m<sup>2</sup> extérieur aménagé et accessible tout le temps).

◆ « **luxe** » (2m<sup>2</sup> intérieur et 2 m<sup>2</sup> extérieur aménagés et accessibles tout le temps).

Sont proposées (dans le forfait séjour), **1 sortie matin et 1 sortie après-midi** en présence des travailleurs, uniquement à l'intérieur de la chatterie.

**Sachez également que Persy-CAT est une petite pension « associative » et que nous travaillons avec des personnes en situation de handicap IMC (Infirmités Motrices Cérébrales).**

**N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements...**

**A très bientôt !**